Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Déménagement à l'étranger en ayant informé la caf

Par Soudeur inox

Bonjour

Merci pour ceux et celles qui sont bien informé et qui nous aide à comprendre nos droits.

Nous avons déménager à l'étranger et nous avons bien informé la caf de notre expatriation.

Nous avons reçu ce courrier de dette ci-dessous.

Ma question est le courrier est t'il en accord avec la réglementation ?

Il m'a été informé que pendant les 3 mois qui suivent un déménagement une des prestations est encore versé ?

Voici le courrier

Déménagement déclaré à la caf le 2septembre
Il apparaît après avoir étudié vos droits qu'il change à partir du 1 er août 2023
Que pour le revenu de solidarité active et l'APL vous aviez droit a 1631 ? alors que vous aviez droit a 177?

Vous nous devez donc 1454?..,.

Merci pour vos réponses